

L'Alliance Nationale

Organe de la Société de secours mutuels "L'Alliance Nationale"

"VINCIT CONCORDIA FRATRUM."

Vol. V, No 8.

Montréal, Septembre 1899.

50 cts par an.

SEPTEMBRE

Après ces cinq longs mois que j'ai passés loin d'elle
J'interroge mon cœur ; il est resté fidèle.

En Mai, dans la jeunesse exquise du printemps,
J'ai souffert en songeant à ses beaux dix-sept ans..

Quand la nature, en Juin, de roses était pleine,
J'ai souffert en songeant à sa suave haleine.

En Juillet, quand la nuit peuplait d'astres les cieux
J'ai souffert en songeant à l'éclat de ses yeux.

Août a flambé, Septembre enfin mûrit la vigne,
Sans que mon triste cœur s'apaise et se résigne.

Toujours son souvenir a le même pouvoir,
Et je n'ai qu'à fermer les yeux pour la revoir.

FRANÇOIS COPPÉE.

JAMAIS

Donc, nous aurons passé, l'un à l'autre inconnu,
Raillant l'amour d'autrui pour mieux cacher le nôtre,
L'un et l'autre muets, attendant, l'un et l'autre,
L'aveu pénible et doux qui n'est jamais venu.

Pourtant nous nous aimions. — Sous ces paroles lentes
Qui tombaient une à une, à regret et si bas,
Que d'autres se pressaient à nos lèvres tremblantes,
Et comme nous parlions... quand nous ne parlions pas !

Qui nous faisait railler ? Qui nous faisait sourire ?
Nous pouvions être heureux sans notre orgueil maudit.
Nous n'avions pour cela qu'un seul mot à nous dire,
Madame, et ce mot-là, nous ne l'avons pas dit...

EDOUARD PAILLÉRON.

La Correspondance à notre Journal

Nous attirons l'attention des sociétaires sur une correspondance que nous publions dans une autre colonne. Le point qui y est soulevé vaut la peine qu'on y songe et nous serions curieux de lire le pour et le contre sur cette question.

Nous saisissons l'occasion actuelle pour inviter nos lecteurs à nous envoyer des correspondances sur des sujets d'intérêt général, qui peuvent se prêter à la discussion. Ceux qui ont des vues nouvelles sur l'organisation, sur le système en général et sur l'administration pourraient les exposer ici et les soumettre à la critique de leurs confrères.

C'est ainsi que pourrait se préparer le travail effectif de la prochaine convention qui aura lieu dans un an. Bien des pertes de temps et des erreurs pourraient être évitées ainsi ; des heureuses innovations ou des améliorations utiles pourraient peut-être en résulter. Ce serait donc l'avantage de tous.

Les correspondances devront être courtes, bien au point et sans dissertations inutiles. L'anonymat sera gardé, au désir du correspondant.

Que tous ceux qui croient avoir quelque chose d'utile à soumettre nous écrivent.

Le Journal

Le journal est l'expression la plus fidèle de la condition financière et intellectuelle d'un peuple. C'est le miroir où se reflètent ses idées, ses goûts, ses tendances, son degré de culture et de civilisation.

D'après Buffon, " le style est l'homme même ". On peut dire avec tout autant de raison qu'un peuple se peint, se photographie pour ainsi dire dans ses journaux.

Le journal français diffère du journal anglais et le journal américain ne ressemble ni à l'un ni à l'autre. Le goût artistique, la finesse de perception, la délicatesse de sentiment des Français, le gros sens pratique des Anglais, l'amour de la réclame, le besoin d'activité, l'esprit d'entreprise, le " push " des Américains se retrouvent dans leurs journaux.

Le journaliste écrit quotidiennement une page d'histoire. Il suit, relate, consigne la marche des événements. Il doit se faire l'instituteur du peuple.

Rien n'indique plus les progrès d'un pays que la prospérité de ses journaux. On lit plus là où il y a beaucoup de journaux ou,

si voulez, il y a plus de journaux là où on lit beaucoup. Dans ce cas, comme dans beaucoup d'autres, d'ailleurs, la cause devient un effet et l'effet devient cause. Quoi qu'il en soit, en liant plus, on s'instruit davantage, et tout le monde sait qu'instruction et progrès vont de pair.

Quelle transformation dans la condition des sociétés depuis que la presse existe ! A la stagnation, à l'ignorance et à son produit naturel : la servitude, ont succédé le progrès, l'instruction et la liberté. Le véritable journalisme date de la première partie du XVII^e siècle. Son influence fut d'abord assez restreinte par suite du peu de liberté qui lui fut accordée. Graduellement son champ d'action s'agrandit. Aujourd'hui la puissance de la presse est illimitée.

" Une idée ne meurt pas " a-t-on dit. S'il en est ainsi, c'est dû aux moyens de diffusion que lui fournit la presse. Le monde n'eût pas gémi durant des siècles sous le poids de l'esclavage le plus dégradant, si le journal eût existé. Isolé, comme il l'était alors, l'effort est impuissant ; uni, concentré comme il peut l'être aujourd'hui au moyen de la presse, il est tout-puissant : que cet effort tende à opérer une réforme, à corriger un abus, à revendiquer un droit ou à faire triompher une idée.

Compatriotes, n'oublions pas les états de service de notre presse.

Bien peu savent ce qu'il faut d'efforts et de sacrifices pour la maintenir. Fournissons-lui les moyens de sortir de l'état d'enfance où elle est encore. Quelques-uns de nos journaux, il est vrai, sont aujourd'hui établis sur des bases solides, mais il ne faut pas croire pour cela que le maintien de la presse française soit assuré malgré tout.

Ce n'est encore qu'une tige, c'est dire qu'elle a besoin de soins et de support. Cette tige a été arrosée déjà de trop de sueurs pour la laisser maintenant se dessécher.

Rappelons-nous que la conservation de notre langue dépend absolument du maintien de notre presse.

C'est le facteur indispensable à la solution du grand problème de notre avenir national.

Sans elles nos enfants ne sentiront pas peut-être comme nous le besoin, la nécessité du patriotisme ; nos enfants, s'ils n'ont pas la presse pour leur servir de guide, abdiqueront leur caractère national, ils s'en dépourilleront, comme on se dépouille d'un vieil habit, et ils iront se perdre dans le grand tout saxon.

Le journal les sauvera de ce danger.

L. P. DEGRANDPRÉ.

Les Membres du Bureau Exécutif

M. EUGÈNE HONORÉ GODIN

Directeur de l'Alliance Nationale

Notre premier directeur, par ordre d'élection, M. Eugène Honoré Godin, est né aux Trois-Rivières, en 1865. Il est fils de feu Joseph Godin, fondateur de l'importante maison de ferronneries : "J. Godin et Fils" qui est, aujourd'hui, sous la direction d'un des frères aînés de celui qui fait le sujet de la présente notice biographique.

M. Eug. H. Godin a fait son cours clas-



M. EUGÈNE HONORÉ GODIN.

sique au collège St-Joseph des Trois-Rivières où il a développé les qualités sérieuses qui le distinguent. Il mena ses études rondement, passa sans broncher ses examens pour l'admission à l'étude du droit et fut admis au barreau, aux examens de juillet, 1888, dans sa ville natale. Il n'avait que 23 ans. Le chemin parcouru en si peu d'années est assez considérable pour que le fait vaille la peine d'être signalé.

M. Godin fit alors partie de la société légale "Girouard & De Lorimier". Lors de la nomination de M. Girouard au poste envié de juge de la Cour Suprême, MM. De Lorimier et Godin continuèrent à pratiquer

ensemble. Plus tard, notre ancien lieutenant gouverneur M. R. Angers s'étant joint à ces messieurs, une nouvelle société fut formée sous les noms de Angers, De Lorimier et Godin. Il est inutile d'ajouter que cette société est fort en vue dans le monde judiciaire et légal.

M. Godin est bien connu dans les cercles mutualistes qu'il fréquente depuis 1889.

Dans l'Alliance Nationale il est secrétaire-archiviste du cercle St-Jacques, depuis longtemps et membre du Bureau Exécutif, depuis 1898.

Dans l'Ordre des Forestier Catholiques, il est secrétaire archiviste de sa cour et a été été délégué à toutes les conventions provinciales et internationales depuis 1894.

Dans l'Ordre Indépendant des Forestiers, il est président de la Cour Champlain, la plus nombreuse de l'Ordre et il a été délégué à plusieurs conventions.

Dans la A. O. U. W., il occupe la charge élevée de Grand Aviseur Légal depuis deux ans.

C'est un mutualiste pratique qui a contribué dans une bonne mesure au progrès de la bienfaisance en ce pays. Personnellement, c'est un homme actif, méthodique, ne craignant aucun travail, indépendant, droit, réfléchi et délicat. Tout ceux qui le connaissent peuvent attester de la vérité de ce portrait rapide.

Les Glanes de la Vie

La gaieté et l'égalité d'humeur sont preuves de force d'âme. Chacun a dans sa vie, de quoi devenir impatient, et de quoi rester triste.

On parle pour les autres, on agit pour soi.

Ce n'est pas le tout de se faire admirer, il faut encore se le faire pardonner.

Tous, nous avons la même dose d'orgueil : la différence gît dans la manière de le porter. Ceux qui l'ont en poche s'intitulent modestes, et blâment ceux qui l'ont en panache.

Nous craignons tout et nous ne nous préparons à rien.

On souffre sans se plaindre d'un mal qui humilie.

COMTESSE DIANE.

Comment Mangeaient nos Pères

Nous ne voulons pas rappeler l'appétit de nos aïeux, qui est légendaire, ni certains mets assez bizarres, qu'ils appréciaient fort, mais bien la façon dont ils mangeaient, alors que les assiettes et les fourchettes étaient à peu près inconnues en France. Les assiettes, en effet, étaient encore chose rare au quinzième siècle, quant aux fourchettes, elles s'introduisirent chez nous vers 1600, et leur emploi ne se généralisa guère avant le dix-huitième siècle. Au moyen âge, la fourchette à deux dents ou petite fourche était un objet de luxe. Jeanne d'Evreux en possédait une; Charles V, neuf; et son successeur n'en avait que trois.

Maitres et domestiques, nous apprend le baron O. de Watteville, à qui nous empruntons ces détails, avaient pour habitude rigoureuse de se laver les mains avant et après chaque repas. Si l'eau venait à manquer, on n'hésitait pas à se servir de vin. Les plats, au lieu d'être servis, comme aujourd'hui, séparément, étaient réunis en un seul qui prenait le nom de mets; les rôtis superposés constituaient un mets dont les sauces, fort variées, se servaient à part.

Les mets solides étaient présentés sur des tranchoirs, épais morceaux de pain bis coupés en rond, que l'on finissait par manger après qu'ils avaient été imprégnés des différentes sauces; les mets liquides, les potages, mangés en premier, se versaient dans une petite écuelle, à moins que chaque convive à tour de rôle, selon sa qualité, ne puisât dans le plat avec sa cuiller.

Jadis, le potage on mangeait
Dans le plat, sans cérémonie,
Et sa cuiller on essayait
Souvent sur la poule bouillie.

Rois et princes, bourgeois et manants, tous mettaient la main au plat et mangeaient avec les doigts. Les gens bien élevés ne devaient prendre le morceau qu'avec trois doigts. Deux ou trois couteaux suffisaient pour toute une table, chacun empruntant celui de son voisin. Au commencement de notre siècle même, dans certaines provinces, et dans les plus grands dîners, on priait la plus jolie femme de vouloir bien retourner la salade "avec ses belles, ses blanches mains." Elle ne pouvait refuser cet honneur. Ces détails expliquent le soin avec lequel les invités se lavaient les mains immédiatement avant le repas. Ajoutons que dans tout

l'Orient on mange encore uniquement avec la fourchette du père Adam. Louis XIV est le dernier souverain français qui ait mangé avec les doigts.

Par exemple, il n'était pas convenable de se les lécher; aussi renouvelait-on les serviettes pendant le cours du repas. Les nappes étaient également mises à contribution par les doigts embarrassés.

Les verres étaient non moins rares que les fourchettes, assiettes et couteaux. Les carafes et les bouteilles n'apparaissent sur les tables que vers 1760; jusque-là elles restaient sur les buffets, où les serveurs les allaient prendre et souvent — nos pères étaient de rudes buveurs — pour verser à boire dans le verre ou la coupe que l'on se repassait de main en main, non sans un certain cérémonial. On disait alors non pas porter un toast, mais *pléger*, pour indiquer que l'on buvait à la santé de quelqu'un. Parfois on vidait autant de verres qu'il y avait de lettres dans le nom de la personne à qui l'on rendait hommage.

Dans ce temps-là, on appelait entremets les spectacles et divertissements que s'offraient les riches pour accompagner leurs festins.

Terminons ce rapide aperçu d'anciens usages en mentionnant l'origine de l'expression: *mettre le couvert*, qui vient de ce que les plats étaient servis couverts. Avant d'offrir les mets aux convives, on le découvrait, et le serviteur, pour s'assurer qu'il n'était pas empoisonné, en faisait l'essai, soit en le goûtant, soit en le touchant avec un des nombreux objets regardés comme d'infaillibles préservatifs: langues de serpents, corne de licorne, crapaudine, agathe, etc.

Anecdote

Un aspirant au titre d'homme de lettres, adressa un jour à Chateaubriand un ouvrage dont la dédicace commençait ainsi:

"A Monsieur de *Chateaubrillant*, etc. Dans cette préface l'auteur des *Martyrs* était comparé à un aigle....

Voici ce que Chateaubriand répondit:

"Vous êtes vraiment trop bon, monsieur, de me donner *deux ailes* (il) quand il me reste à peine une plume."

A cette époque, Chateaubriand n'avait publié aucun ouvrage depuis plusieurs années.



M. FRÉDÉRIC ALARIE,
du Cercle Mont Royal, No 2
VAINQUEUR DU CONCOURS DE 1895.
Une montre en or.

Les Gens Colériques

Nous cueillons dans un journal anglais, la petite note suivante que nous reproduisons sans commentaire :

“Un homme de l'Ouest qui vient d'atteindre sa quatre-vingt-quatrième année, et qui possède encore l'usage de toutes ses facultés, ainsi qu'une excellente digestion, a été interviewé au sujet des causes auxquelles il attribuait cette remarquable conservation de son état physique et mental. Une partie de sa réponse a été “qu'il ne s'était pas réellement mis en colère depuis 50 ans.” Les médecins nous apprennent qu'un accès de colère est souvent plus dangereux qu'un accès de maladie, et que, comme pour la *grippe*, chaque rechute devient de plus en plus sérieuse. La colère de la panthère se manifeste par la rapidité de son attaque et par sa férocité. En principe, évitez les gens panthères — ceux qui ne peuvent pas contrôler leur tempérament. Quelques-uns paraissent inoffensifs et doux à l'extérieur, mais ils s'excitent facilement et quand la rage s'est emparé d'eux ils ne peuvent plus faire attention à leurs paroles ou à leurs actions. Les médecins examinateurs devraient s'enquérir si les candidats sont colériques. Ceux qui ne peuvent commander leurs nerfs sont des mauvais risques pour les compagnies d'assurance sur la vie ou contre les accidents.”

Correspondance

LA PERCEPTION À DOMICILE

M, le Secrétaire Général.

L'article 199 des statuts de la société dit :
“La perception des versements dus par les membres agrégés est obligatoire dans les cercles aux heures indiquées par le règlement. Les cercles peuvent permettre au secrétaire-financier d'en faire le recouvrement à domicile dans les conditions déterminées par un règlement.”

Notre expérience personnelle nous démontre qu'il n'est pas désirable qu'un cercle vienne à se prévaloir de la dernière partie de cet article pour décréter la perception à domicile, et nous croyons devoir vous le signaler et vous prier de publier notre lettre dans l'organe officiel de l'association, afin de donner l'éveil et de mettre en garde les cercles qui seraient tentés d'entrer dans cette voie. Ce système a des effets désastreux pour un cercle. Il est néfaste en ce que c'est un commencement de désagrégation. Les membres ne se voyant plus, perdent peu à peu leur esprit d'union et de fraternité, ils oublient presque qu'ils font partie d'un cercle, et le paiement des contributions leur devient une charge, dont ils ne saisissent plus bien le bon côté. Tandis que l'obligation de se rendre au cercle les force à s'intéresser à ce qui s'y passe, les met en état de suivre les affaires et de s'y intéresser et maintient enfin leur esprit en éveil sur les questions mutualistes et fraternelles.

Cela seul devrait suffire pour empêcher la perception à domicile.

Il est encore d'autres raisons qui militent contre ce système, mais nous ne les invoquerons pas publiquement. D'ailleurs, elles vous sont connues, ainsi que d'un grand nombre de sociétaires et il est préférable d'y faire allusion que de les discuter.

Dans l'espérance que cette lettre attirera l'attention des mutualistes dévoués et sages, et qu'elle les mettra en garde contre l'écueil que nous signalons, nous avons l'honneur de nous souscrire,

M. le Secrétaire Général,
Votre humble serviteur,

Montréal, 30 août 1899.

E.

L'homme arrive au tombeau, traînant après lui la longue chaîne de ses espérances trompées.—BOSSUET.

Congrès Mutualiste International à Paris en 1900

Le journal *La Mutualité*, de Paris, annonce dans son dernier numéro, que la commission d'organisation du congrès mutualiste international qui doit avoir lieu à Paris en 1900, s'est réunie le 15 juillet dernier pour la constitution du Bureau Exécutif. Les élections ont donné le résultat suivant :

Président : M. Lourties, sénateur, président de la Ligue de la Mutualité.

Vice-présidents : M. Ch. Prevet, sénateur, président de l'Union des Présidents et de la Fédération Nationale Mutualiste ; M. Sibille, député de la Loire-Supérieure ; M. Chaufon et M. Marie, président de l'institut des actuaires.

Secrétaire général : M. Arboux, secrétaire général de la ligue.

Secrétaires : M. V. Bonjeau, M. Dennery, M. Hautin et M. P. Maze.

Avant de se séparer M. le Président a fait un exposé du projet d'organisation du congrès.

Des circulaires rédigées par le bureau seront envoyées par les soins de l'administration à tous les mutualistes en vue, de France et de l'étranger.

Les séances du congrès, qui dureront du 7 au 10 juin 1900, seront tenues dans un édifice situé Place de l'Alma, au premier étage. Une salle pouvant contenir huit cents personnes sera mise à la disposition des congressistes.

Dès que le congrès sera terminé, le secrétaire devra publier un procès-verbal sommaire dont un exemplaire pourra être remis à chaque adhérent. Un des membres présents a rappelé que pour faire œuvre utile, le Congrès devra se borner à un nombre restreint de questions—trois ou quatre—d'ordre général, surtout international, c'est-à-dire, pouvant intéresser la mutualité de tous les pays.

La séance a pris fin sur ce débat et le Bureau devra s'assembler prochainement pour se mettre à l'œuvre dans le plus court délai, attendu que quatre-vingt-dix-sept congrès sont déjà organisés pour le temps de l'Exposition Universelle.

Aux Secrétaires financiers

Nous rappelons aux Secrétaires financiers qu'ils ne doivent pas nous transmettre de contributions pour les membres suspendus

de leur cercle, tant que ces membres n'ont pas été réintégrés. Cela est de nature à créer de la confusion dans la comptabilité, tant dans les livres du cercle que dans nos livres, vu que nous ne pouvons appliquer ces contributions, et que nous sommes obligés de les porter au crédit du cercle.

Un membre est suspendu de droit le premier jour du troisième mois arriéré. (art. 310). Ainsi, si un membre ne paie pas ses contributions d'août avant le 1er du mois d'octobre, il sera suspendu à cette dernière date, puisque ce jour-là les contributions des mois d'août, septembre et octobre sont dues comme arrérages, les contributions devant être payées avant le premier jour d'un mois pour lequel elles sont exigibles. (art. 190).

C'est le Secrétaire financier qui constate la suspension des membres, puisque c'est lui qui perçoit les contributions. Il doit en faire rapport à son cercle à la prochaine séance, et au Conseil Général dans son rapport mensuel suivant. Il doit refuser les contributions des membres suspendus, jusqu'à ce qu'ils demandent leur réintégration (formule No. 9) ; alors il perçoit d'eux tous leurs arrérages et les échéances du mois en cours (art. 196) et indique cette perception sur la demande de réintégration en l'attestant de sa signature. Si cette demande est accordée il fait remise au Conseil général des sommes qui lui sont destinées, dans son rapport mensuel suivant l'avis de réintégration transmis par le Secrétaire général ; sinon il rembourse le requérant des sommes qu'il a versées pour appuyer sa demande, moins le montant nécessaire pour couvrir les arrérages des deux mois qui ont précédé la suspension, pendant lesquels la Société a tenu ce membre assuré et en règle.

Pensées

L'amour de la gloire se fonde sur ce qu'il y a de plus élevé dans la nature de l'homme.

MME DE STAEL.

La femme est fort disposée à partager l'avis de celui qu'elle aime.—MME ROMIEU.

Plus l'échelon d'où l'on est parti est bas, plus il a fallu de courage et de talent pour atteindre le sommet.

MME E. DE GIRARDIN.

On est bien prêt de tout croire quand on ne croit rien.—CHATEAUBRIAND.

L'Alliance Nationale

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS L' "ALLIANCE NATIONALE"

Fondée le 11 décembre 1892. Incorporée par la Législature de la Province de Québec en 1896 (56 Victoria, ch. 84).

A MONTREAL

7 Place d'Armes B. P. Boîte 2172
Tel. Bell 2255. Tel. Mar. 803.

 MONTRÉAL, SEPTEMBRE 1899

Ça et là

Le concours de la fin du siècle.

Les vacances sont terminées ; le travail va commencer.

Lisez l'arrêté du Bureau Exécutif. Il vous fait des offres d'or.

Quel membre ne se laissera pas tenter par la liste des prix du concours ?

N'ayez pas peur de remplir vos salles de cercles de nouveaux membres.

Tout a été calculé pour récompenser généreusement les petits, les moyens et les grands efforts.

Nous prédisons dès maintenant au Bureau Exécutif qu'il sera étonné de la quantité de prix qu'il aura à distribuer.

Nous publierons, le mois prochain, les dessins des insignes, médailles, fanions, étendards et drapeau que le B. E. offre en prix.

Durant le concours les cercles peuvent diminuer les droits d'entrée d'un dollar, s'ils le jugent à propos ; mais il est bien entendu que les honoraires d'enregistrement remis au C. G. ne sont pas changés.

Nous conseillons aux cercles et aux bureaux de perceptions qui recevront ce numéro après leur dernière assemblée du mois

de se réunir au plus tôt, afin de prendre des mesures pour se mettre à l'œuvre sans retard

Bien que les offres soient tentantes et que vous ayez l'ambition légitime de gagner un bon prix, vous devez tout de même être assez francs et honnêtes pour ne proposer que de bons membres. La qualité prime la quantité.

Ceux qui ont travaillé sans désespérer, vont reprendre une nouvelle vigueur, maintenant que la saison des vacances est passée. Ceux qui ont joui de la saison vont nous montrer qu'ils en ont bénéficié par leur plus grande énergie et leur enthousiasme. C'est le travail qui parle.

"Les temps sont meilleurs", telle est la bonne nouvelle qui nous arrive de différentes parties de la province. "Notre société devient chaque jour de plus en plus populaire" voilà ce que nous écrit notre organisateur. En présence de ces faits nous pouvons espérer une nouvelle et rapide augmentation de notre effectif.

Certains candidats trouvent que le droit d'entrée est élevé et que ça leur fait une grosse somme à "déboursier pour rien", disent-ils ! On n'a donc pas appris à ces personnes que leur admission dans la Société leur donne de suite droit à une part dans la réserve, qui s'élève actuellement à plus de \$30. Elles sont loin d'y perdre, comme vous voyez

Nous reproduisons dans ce numéro, un excellent article de *La Feuille d'Erable*, organe du cercle Jeanne d'Arc, sur la manière de faire le recrutement. Cet article est d'une grande valeur pour les travailleurs. Il a été écrit par des hommes d'expérience et tous nos lecteurs auront intérêt à le lire, à le méditer, et à mettre en pratique les conseils qu'il renferme. Sa publication est très à propos, puisque nous sommes à la veille de commencer un concours qui devra éclipser tout ce qui a déjà été fait en ce genre, dans notre province.

Chaque chose a son flux et son reflux. Plus la vague est haute, plus l'abîme est profond. Ceci nous suggère deux idées : premièrement,

il ne faut pas trop s'enorgueillir de sa prospérité, demain n'est pas toujours comme aujourd'hui ; et, deuxièmement, il ne faut pas trop se laisser abattre par l'adversité, cela sera bientôt passé et ne nous ôtera pas le souvenir de nos succès. L'hiver vient après l'automne, mais après l'hiver vient le printemps. Quand l'hiver arrive pour le travailleur actif, qu'il pense à l'été passé et au printemps prochain et qu'il travaille avec espoir.

N'examinez pas trop longtemps les obstacles qui se rencontrent sur votre route. Pour certains yeux les obstacles grossissent en les regardant. Affrontez l'obstacle, déplacez-le, renversez-le, passez à côté, ou dessus, de quelque façon. Souvent il est mieux de ne pas le voir. L'amiral Nelson fut une fois abordé par un officier inférieur qui lui indiqua, au-devant de lui, un point dangereux dont ils devaient souffrir. Nelson était borgne. Mettant sa lunette du côté qu'il n'avait plus d'œil, il répondit : " Je ne le vois pas, retournez à votre poste ! " Il est bon quelques fois d'être borgne sur certains obstacles.

Les Epargnes des Cercles

A l'occasion de la publication, dans une autre colonne, du décret créant la caisse d'épargne des cercles, nous avons cru devoir donner de nouveaux renseignements sur cette caisse. Comme chacun le sait elle a été fondée dans le but de permettre aux cercles de placer leur surplus à de meilleures conditions que dans les banques ou qu'entre les mains des trésoriers, sans intérêt. En effet, le Bureau Exécutif ne faisant que des placements sûrs, et les frais d'administration étant minimes, il peut payer aux cercles un intérêt de 4% ce qui est plus élevé que l'intérêt accordé par les banques. Il est vrai que cette caisse ne reçoit pas de montants moindres de \$25, mais comme les cercles doivent toujours avoir en mains une somme suffisante pour parer aux éventualités, cela ne constitue pas un inconvénient. Il est encore vrai qu'un avis de quinze jours peut être exigé pour le retrait d'une somme au-dessus de \$50, mais en pratique cela ne constitue pas une objection sérieuse. En fait, le Bureau Exécutif sera toujours prêt à payer sur demande. Toute chose considérée nous croyons que les avantages de cette caisse d'épargne sont supérieurs à ceux que peuvent offrir d'autres institutions et c'est pour cela que nous la recommandons à nos lecteurs.



Concours de Recrutement

Du 1er Octobre au 28 Décembre '99

Arrêté du 22 septembre 1899.

Il est institué un concours de recrutement qui commencera le premier octobre au vingt-huit décembre prochain inclusivement, pendant lequel les prix et récompenses mentionnés ci-dessous pourront être gagnés comme dit ci-après :

PRIX PERSONNELS

1. Chaque sociétaire aura droit à la médaille du C.M. (ou insigne de membre) pour le premier membre admis et à la somme de \$1.00 pour chaque autre membre qu'il fera admettre pendant le concours ;
2. Le sociétaire qui fera admettre le plus de membres dans son cercle ou bureau de perception (à condition que le nombre ne soit pas moindre de dix) recevra en outre des prix fixés par l'article précédent, une médaille d'honneur en argent ;
3. Le sociétaire qui fera admettre le plus de membres dans la division du concours, dans laquelle son cercle est placé (à condition que le nombre ne soit pas moindre de 25) recevra en outre des prix fixés par l'art. 1, une médaille d'honneur en or ;
4. Six billets de première classe pour Paris, aller et retour, durant l'Exposition de 1900 (ou \$100 en argent par billet) seront distribués aux sociétaires qui feront admettre le plus grand nombre de membres (ce nombre ne devant pas être moindre de 50) comme suit :

Deux billets dans la 1^{re} division du concours ;

Deux billets dans la 2^e et 3^e divisions réunies ;

Deux billets dans les 4^e, 5^e et 6^e divisions réunies.

Les gagnants n'auront droit à aucun autre prix.

PRIX DE CERCLES

5. Le cercle ou bureau de perception qui augmentera son affectif de membres en règle

de 40 0/0 (moyennant que cette augmentation soit de 20 membres au moins) aura droit à un fanion aux armes de la société ;

6. Le cercle ou bureau de perception qui fera admettre le plus de membres dans la division où il sera placé pour le concours aura droit à un étendard aux armes de la société au lieu d'un fanion ;

7. Le cercle ou bureau de perception qui fera admettre le plus grand nombre de membres dans la province aura droit au drapeau d'honneur de 1899 au lieu d'un étendard ;

COMPOSITIONS DES DIVISIONS

8. Les cercles ou bureaux de perception situés dans chacune des divisions ci-après établies concourront ensemble :

1e Division. — Les cités et les villes de Montréal, St-Henri, Ste-Cunégonde, St-Louis du Mile End, Maisonneuve ;

2e Division. — La cité de Québec ;

3e Division. — Les cités et villes de St-Hyacinthe, Valleyfield, Lachine, Lévis, Trois-Rivières, Delorimier, Sherbrooke, Hull, St-Jérôme, Joliette et Sorel ;

4e Division. — Les comtés de St-Maurice, Nicolet, Arthabaska, Wolfe, Compton et tout le territoire de cette province au nord et au nord-est de ces comtés ;

5e Division. — Les comtés au nord du St-Laurent, depuis Maskinongé inclusivement jusqu'à Pontiac, et les comtés de Laval, Jacques-Cartier et Hochelaga ;

6e Division. — Les comtés de la rive sud du St-Laurent jusqu'aux frontières des Etats-Unis et aux comtés de Compton, Wolfe, Arthabaska et Nicolet exclusivement.

Les villes comprises dans les trois premières divisions sont exclues de leur comté respectif pour les fins du concours et leurs cercles ne pourront, par conséquent, concourir dans une autre division que celle qui leur est assignée.

AUTRES CONDITIONS

9. Au cas où par suite d'égalité dans le nombre de membres présentés par deux ou plusieurs sociétés ou dans l'augmentation de l'effectif de membres en règle par deux ou plusieurs cercles, le Bureau Exécutif pourra établir un nouveau concours d'un mois pour les concurrents qui auront obtenu des résultats égaux pour décider de l'adjudication des prix en contestation.

10. Les cercles pourront diminuer par

règlement, s'ils le désirent, de \$1.00 chacun, les taux de droit d'entrée établi par l'article 176 pour les candidats qui seront définitivement admis pendant ce concours.

11. Les membres fondateurs d'un cercle et les membres admis dans un bureau de perception lors de son institution ne seront pas comptés, et les changements de cercle par lettre de sortie ne modifieront pas la situation des cercles intéressés.

12. Les Présidents et les Secrétaires-Archivistes de chaque cercle prépareront, certifieront et expédieront au Secrétaire Général un état détaillé donnant les noms et prénoms des candidats admis et ceux de leurs proposeurs. Les cercles dont les états n'auront pas été adressés au Secrétaire Général avant le 15 janvier 1900 seront considérés hors concours.

En foi de quoi j'ai signé,

L. J. D. PAPINEAU,

Montréal, 23 septembre 1899.

S. G.

Bureau Exécutif

Décret du 1er décembre 1896, tel qu'amendé le 19 octobre 1897.

CAISSE D'ÉPARGNE DES CERCLES

" Art. 1. — Il est institué au Conseil Général une Caisse d'Épargne des Cercles, à laquelle seront versés les fonds déposés par ceux-ci, en vertu de l'art. 225 des Statuts.

" Art. 2. — Le Conseil Général accordera annuellement sur ces dépôts 4 % d'intérêt.

" Art. 3. — Les dépôts et retraits de fonds ne pourront être d'une somme moindre de \$35.00 chacun, ou d'une somme multiple de celle-ci.

" Art. 4. — Un avis préalable de quinze jours pourra être exigé pour le retrait ou le remboursement, dans un intervalle de trente jours, d'une somme excédant \$50.00.

" Art. 5. — Les intérêts seront calculés d'après les méthodes suivies à cette fin dans les départements d'épargne des banques commerciales.

" Art. 6. — Les frais se rattachant à la transmission des fonds pour dépôts, retraits ou remboursements d'iceux seront à la charge des cercles."

Guide des Membres dans leur Travail de Recrutement

Tout bon membre doit avoir à cœur les intérêts de sa société et de son cercle, et doit s'efforcer d'y faire entrer ses parents, ses amis et ses connaissances.

Il y réussira certainement, s'il y met un peu de zèle, de la conviction et du dévouement.

Comment faut-il s'y prendre ?

D'abord il faut se faire immédiatement UNE LISTE de tous les parents, amis et connaissances qui peuvent en faire partie : c'est le premier point.

Il faudra ensuite bien étudié LES RAISONS qu'on peut leur donner en faveur du Cercle et de l'Alliance; c'est le deuxième point.

Troisième point : A ces parents, amis et connaissances, il faut faire UNE VISITE A DOMICILE, expressément dans le but de les solliciter.

Conseils pratiques

Avoir toujours en sa possession des circulaires du cercle et de l'Alliance, ainsi que des cartes de présentation. Le commissaire-ordonnateur en donnera avec plaisir à tous ceux qui lui en demanderont. Il nous dira aussi quels sont les droits d'entrée.

Si c'est possible, SE METTRE DEUX ENSEMBLE, pour aller voir nos amis et connaissances.

Le plus difficile est de se mettre à l'œuvre ; une fois parti, tout va bien ; on y trouve un certain plaisir et à la fin du concours, nous avons la satisfaction d'avoir contribué au succès d'un cercle, dont nous sommes fiers à juste titre.

NE PAS CRAINDRE de solliciter tous ceux que nous connaissons. Nous ne sommes pas obligés pour cela. Soyons convaincus que c'est nous qui leur rendons service en les sollicitant.

INSISTER, si c'est un bon sujet, et s'il n'a pas de raisons sérieuses qui l'empêchent d'entrer.

Tâcher de GAGNER LE POINT de suite, si c'est possible.

NE PAS SE DÉCOURAGER si on subit quelques échecs.

Poursuivre son travail AVEC PATIENCE ET PERSÉVÉRANCE : c'est la clef du succès.

Avoir toujours, au moins, une carte de présentation sur soi ; afin de la faire signer, par le candidat sur le champ, s'il est bien disposé. Une occasion perdue ne se retrouve pas toujours.

EXIGER UN DÉPÔT du candidat.

Le conduire soi-même, chez le médecin-examineur si on le peut ; c'est un moyen souvent efficace et décisif. Quand le candidat aura signé sa carte, fait son dépôt et subi son examen, nous aurons fait notre possible et nous pourrons compter sur un nouveau confrère.

FAIRE UNE PROPAGANDE ACTIVE, si nous nous trouvons dans des milieux favorables, et si nous avons beaucoup d'amis et de connaissances.

S'il nous est impossible de voir tous nos parents, amis et connaissances, en donner la liste aux officiers du Cercle qui se feront un devoir de les solliciter.

Conclusions

Le succès du Cercle dépend du travail de tous et de chacun.

Nous pouvons tous faire quelque chose pour aider au recrutement.

Nous ne soupçonnons pas toujours les services que nous pouvons rendre à notre Société : Essayons !

Les compagnies d'assurances réussissent, par l'entremise de leurs agents sollicitateurs, à recruter des milliers de membres ou d'assurés, tout en chargeant plus cher et en offrant moins d'avantages que nous.

IL FAUT QUE NOUS SOYONS DES AGENTS SOLLICITEURS, au moins auprès de nos parents, de nos amis et de nos connaissances. En agissant ainsi nous assurons le succès de notre belle association. Nous rendons des services à nos frères. Nous nous dévouons pour une belle et noble cause.

Entendons-nous et voyons-nous les uns les autres pour réchauffer le zèle de nos confrères.

Tout membre doit avoir une liste de candidats qu'il a proposés, et voir à ce qu'ils se tiennent en règle. S'ils se laissent arriérer dans leurs contributions, il doit se faire un devoir de les visiter avant qu'ils soient suspendus. Souvent cette démarche aura pour résultat de nous garder un confrère, qui, par négligence ou toute autre raison, se serait laissé rayer de la liste de nos membres.

RAISONS ET ARGUMENTS

Pourquoi s'assurer ?

Parce que c'est un moyen d'éviter des pertes d'argent, l'hôpital et tous les embarras que la maladie peut créer.

Parce que, étant marié ou étant le soutien d'une famille, c'est le moyen d'assurer l'avenir de ceux qui nous sont chers.

Parce que, étant garçon, le souci de notre avenir et notre réputation d'homme sérieux l'exigent.

Parce que notre argent nous rapportera certainement plus que si nous le mettons en banque; et nous en aurons de suite le profit si nous tombons malades.

Où s'assurer ?

DANS UNE SOCIÉTÉ DE BIENFAISANCE, parce que ces sociétés sont fondées dans le but unique de se protéger les uns les autres.

Parce que une bonne société de bienfaisance coûte MOINS CHER, et offre autant de garanties qu'une assurance.

Parce que les sociétés accordent des bénéfices en maladie.

Dans l'Alliance Nationale

Parce que c'est une société canadienne-française, et qu'elle a pour but, à part la protection de ses membres, la conservation de notre langue et la consolidation de nos institutions civiles et religieuses.

Parce qu'elle offre déjà les meilleures garanties de succès.

Parce que c'est la société qui accorde le plus de bénéfices.

Parce que ses contributions sont graduées d'après l'âge et que les jeunes ne paient pas pour les vieux.

Parce que ses contributions sont à taux fixes et que l'on sait d'avance ce que l'on aura à payer.

Parce que en abandonnant cette société, après dix ans ou vingt ans, on ne perdra pas tout l'argent que l'on aura donné.

Parce qu'elle n'attend pas la mort d'un membre pour payer sa police, et qu'elle accorde une pension à ceux qui en ont besoin sur leurs vieux jours.

Parce que tout canadien doit contribuer au succès de nos sociétés nationales, et les encourager de préférence à toute autre...

Quand s'assurer ?

Dès à présent, parce qu'il meurt tous les jours des gens qui étaient pleins de santé la veille, et que nous devons faire assurer notre vie comme on fait assurer sa maison contre l'incendie.

Parce que cela délivre l'esprit de soucis et d'inquiétudes qui rendent la vie ennuyeuse.

Parce que, si le présent est à nous, l'avenir ne nous appartient pas.

Parce que, si on est encore en bonne santé aujourd'hui et capable de se faire assurer, on ne le sera peut-être plus demain.

Comment s'assurer ?

- En donnant son nom.
- En faisant son dépôt.
- En passant son examen.

Objections

—Je suis prêt à me faire assurer, mais telle société est meilleure que l'Alliance Nationale et je préfère entrer dans celle-là.

Réponse.—C'est une erreur : L'Alliance, est non seulement, pour nous, la plus belle des sociétés mais encore la meilleure, et nous en donnerons des preuves autant qu'il plaira à nos amis.

—Je ne puis appartenir à l'Alliance ; j'appartiens à d'autres sociétés.

Réponse.— Entrez de préférence dans l'Alliance Nationale : 1o. pour les raisons plus haut données ; 2o. parce que son bureau principal est à Montréal et que ses fonds sont placés dans ce pays.

Ecueils à éviter

Eviter de solliciter ceux qui ont une santé délicate et qui ont de la consommation dans leur famille : ils seraient un danger pour notre société.

Eviter les gens qui font usage de liqueurs et se conduisent mal : ce serait une disgrâce pour notre cercle que d'avoir de tels membres.

Eviter les gens turbulents et chicaniers. Ils sont une cause perpétuelle de trouble et de discorde. Ils changeraient le caractère bienveillant et fraternel de nos assemblées, et pourraient éloigner beaucoup de nos bons confrères.

Notre belle société ne peut réussir que par la bonne entente, la paix et l'harmonie entre ses membres.

Vincit concordia fratrum.

A TRAVERS LES CERCLES**CERCLE JEANNE D'ARC, No 53.**

Il a été adopté à l'assemblée du Cercle Jeanne d'Arc, No 53, tenue le 23 août dernier, une résolution qui a pour but d'inciter les membres à assister aux réunions, et de les récompenser pour leur présence.

A la dernière assemblée de chaque mois il sera fait un tirage parmi les membres présents, le prix gagnant sera un mandat pour le montant de la contribution mensuelle du gagnant. Le premier tirage aura lieu le 27 septembre prochain.

La date de la fin du concours entre les membres de ce cercle a été remise au 1er novembre prochain.

Le Cercle Jeanne d'Arc, No 53 est entré dans sa cinquième année d'existence le 4 septembre.

L'organe du cercle *La Feuille d'Erable* remplace avec avantage les cartes, circulaires et avis que les

membres recevaient ordinairement, le dernier numéro celui d'août, est consacré presque entièrement au recrutement.

Montréal, 25 août 1899.

ALCIDE CHAUSSÉ,
Sec.-Arch.

CONDOLÉANCES**CERCLE ST-PIERRE, No 8.**

A une assemblée régulière du cercle St-Pierre, No 8, tenue le 22 août, il a été proposé par M. J. N. C. Crépeau, secondé par M. M. Dieumegarde, et résolu :

Que les officiers et membres du cercle ont appris avec peine la mort de M. Aug. Archambault, père de Messieurs H. A. Archambault et Joseph Edouard Archambault et beau-père de M le Dr A. F. Jeanotte, médecin du cercle St-Pierre et que nous offrons à ces messieurs nos plus sincères condoléances, et qu'il soit de plus résolu :

Que copie de la présente leur soit transmise ainsi qu'à la *Revue* de l'Alliance Nationale pour publication.

Montréal, 10 septembre 1899.

T. BÉNARD,
Sec.-arch.

CERCLE ST-CHARLES, No 10.

Le Cercle St-Charles, No 10, à sa réunion du 9 août courant a adopté les résolutions suivantes :

Proposé par M. Chs. Duquette, secondé par M. J. Sarault : Que les membres du Cercle St-Charles No 10, ayant appris avec douleur la mort de M. J. A. Emile, fils regretté de M. Polydore Lavallée, membre du dit cercle, offrent à leur confrère leurs vives sympathies et leurs sincères condoléances.

Proposé par M. Edmond Allard, secondé par M. Edouard Jacques : Que copies de la présente résolution soient transmises à M. Polydore Lavallée et à la *Revue* de l'Association, pour publication.

Proposé par M. Jos. Pepin, secondé par M. J. A. Trudel : Que le Cercle St-Charles a été vivement affecté, en apprenant la mort d'un de ses membres dévoués, M. J. O. W. Boyer. En conséquence, les membres du dit cercle, prient les parents du regretté défunt de vouloir bien agréer leurs sympathies et leurs condoléances.

Proposé par le Dr L. N. Delorme, appuyé par M. Eugène Gravel : Que copies de la présente résolution soient envoyées à la famille de feu M. J. O. W. Boyer, ainsi qu'à la *Revue* de l'Association, pour publication.

Montréal, 10 août 1899.

N. BÉLISLE,
Sec.-Arch.

CERCLE ST-HENRI No 12.

Le Cercle St-Henri No 12, à son assemblée du 24 août dernier (1899), a adopté les résolutions suivantes :

Que les membres de ce cercle ont appris avec regret la mort de M. Aug. Archambault, père de leur estimé confrère, le Dr J. O. A. Archambault, médecin du Cercle, et qu'ils prient les membres de la famille d'agréer leurs plus sincères sympathies ;

Les membres du Cercle ont appris avec peine la mort de M. Jos. Poirier, père de leur dévoué secrétaire-financier, M. P. Geo. Poirier, et prient leur confrère aiesi que la famille de recevoir leurs plus vives condoléances.

Que copies des présentes résolutions soient adres-

sées à la famille ainsi qu'à la revue *l'Alliance Nationale*.

CERCLE JEANNE D'ARC, No 53.

Proposé par le Dr C. A. Daigle, M. J. N. Duhamel et autres, secondé par MM. Alcide Chaussé, J. Euclide Pilon et autres : Qu'un vote de condoléance soit offert à M. S. L. Auger, à l'occasion de la mort de son épouse et que copie de la présente résolution soit adressée à M. S. L. Auger et publié dans la Revue de l'Alliance Nationale et *La Feuille d'Erable*.

26 juillet 1899.

ALCIDE CHAUSSÉ,
Sec.-Arch.

Accusés de Réception

Montréal, 4 août 1899.

M. L. J. D. Papineau,
Sec. Gén., Alliance Nationale.

Monsieur,

J'accuse réception de votre chèque que j'ai reçu depuis longtemps déjà. Veuillez me pardonner ma négligence...

Mille remerciements pour votre sollicitude et croyez que toujours je vous serai reconnaissant du bon office que vous avez fait pour moi.

Veuillez me croire, monsieur,
Votre etc.

(Signé) DAME N. SANTERRE.

Montréal, 9 sept. 1889.

M. L. J. D. Papineau,
Sec. Gén., Alliance Nationale.

Monsieur le Secrétaire Général,

C'est avec beaucoup de reconnaissance que j'accuse réception du chèque de \$1000.00 à l'acquit du certificat de dotation, No 2905, dont feu Alexandre Mayer, mon mari, était titulaire. Puisse votre société grandir et prospérer toujours, afin de continuer à soulager les veuves et les orphelins dans l'affliction.

Je demeure avec reconnaissance,

Votre très obligée

(Signé) NÉLIDA VALLIÈRES.

NOUVEAUX CERCLES

CERCLE CHICOUTIMI, No 140.

Institué à Chicoutimi, comté Chicoutimi, le 4 août 99, par M. R. H. Beaulieu, R. C. P. G.

CERCLE ST-FLAVIEN, No 141.

Institué à St-Flavien, comté de Lotbinière, le 27 août 99, par M. L. J. D. Papineau, S. G.

Officiers élus : MM. M. A. Guimond, P., Ulric Germain, V. P.; A. Pérusse, S. A.; Alf. Grenier, S. F. et T.; Eug. Larue, Md.-E.; Zep. Boisvert, C. O.; F. Charest, I.; E. Delisle et S. Ratte, auditeurs. M. le Dr Eug. Larue a été suggéré comme Sb. P. G.

R. D. P. G.

M. René Morel a été nommé représentant du P.G. pour le district de St-Hyacinthe.

NOUVEAUX BUREAUX DE PERCEPTION

STE-AGATHE, No 29. — Institué à Ste-Agathe, comté Terrebonne. Per., Ed. D. Godon.

ST-ZOTIQUE, No 30. — Institué à St-Zotique, comté Soulanges. Per., G. R. Vernier, Md. E.-J. C. Prieur.

LABELLE, No 31. — Institué à Labelle, comté d'Ottawa. Per., J. E. Larocque, Md. E. J. A. Bigonnesse.

STE-ADÈLE, No 32. — Institué à Ste-Adèle, comté de Terrebonne. Per., L. E. Germain, N. P.; Md. E. F. X. P. Goyette.

NOMINATIONS

SUBSTITUTS

Le Président Général a nommé comme ses Substituts auprès des cercles ci-dessous désignés les confrères dont les noms suivent :

MM. Stan. Beauchamp, cercle Sacré-Cœur, No. 6; J. A. Bédanger, cercle St Casimir, No. 82; Georges Leduc, cercle St-Tite, No. 119; Eug. Larue, cercle St-Flavien, No. 141.

MÉDECINS-EXAMINATEURS

Le Bureau Exécutif a confirmé le choix des messieurs ci-après dénommés comme médecins-examineurs auprès des cercles et bureaux de perception suivants :

MM. Eug. Larue, cercle St-Flavien, No. 141; A. E. Bédard, cercle St-Sauveur, No. 128; L. P. Houle, cercle Grand-Mère, No. 138; J. C. Prieur, B.P., St-Zotique, No. 30; J. A. Bigonnesse, B.P., Labelle, No. 31; F. X. P. Goyette, B.P., St-Adèle, No. 32.

B.P. CHATEAUGUAY, No. 28

COMITÉ DE SURVEILLANCE

MM. N. Laberge, Prés.; Ernest Trudeau et Alf. Trudeau.

CAUTIONNEMENTS D'OFFICIERS

Le Président Général a accepté les cautionnements donnés en faveur du Conseil Général par les Secrétaires-financiers, les Trésoriers et les Percepteurs ci-après mentionnés :

CERCLES

Titulaires.	Fonctions.	Cercles.	¢	Approuvé par Cercles.
Fafard J. Q....	T. F.	St-George....	69	27 juin '99
Beauré A. M....	S. F.	"	"	"
Legault A. A....	S. F.	Ste-Rose....	98	2 juil. "
Chartrand Wm.	T.	"	"	"
Simoneau Naz.	T.	Notre-Dame.	11	12 " "
Gauthier T. A.	T.	Bourget....	79	10 août "
Poirier P. G....	S. F.	St-Henri....	12	24 " "

BUREAUX DE PERCEPTION

		Approuvé par B. E.	
Titulaires.	Per.	¢	Approuvé par B. E.
Marier J. A. ...	Per.	27	7 août '99
Belanger Elz....	"	10	31 " "

ETAT FINANCIER

Au 31 Juillet 1899

CAISSE DE DOTATION

RECETTES

Balance au 30 juin 1899.....	\$147,981.01
Produit des Contributions de juillet 1899.....	5,233.93
Intérêts.....	2,287.53

\$155,502.47

DÉBOURSÉS

Par Caisse Générale, 5 %	261.70
Par bénéficiaires de feu P. T. Martel.....	1,000.00
Par bénéficiaires de feu J. E. A. Dépatie.....	1,000.00
Par enquête re-Arthur Viau.....	12.00
Par balance au 31 Juillet 1899.	153,228.77

\$155,502.47

RÉSUMÉ

Caisse Dotation. Excédant des recettes sur les déboursés.....	\$153,228.77
Caisse Générale. Excédant des recettes sur les déboursés....	549.72
Caisse des Malades Centrale....	177.25
Caisse d'Épargne. Dépôts des cercles.....	1,183.34

\$155,139.08

PLACEMENT DES FONDS.

Fabrique	\$10,800.00
Corporation Episcopale.	1,400.00
Municipalité Scolaire.....	5,500.00
Municipalité	500.00
Prêts hypothécaires.....	112,700.00
Les Banques Jacques-Cartier et Hochelega.....	24,645.89

\$155,545.89

Cercles, etc.—Surplus de remises non couvertes par les rapports mensuels, etc.....	406.81
--	--------

\$155,139.08

Montréal, 1er Août 1899.

En foi de quoi nous avons signé,
L. J. D. PAPINEAU, S.G.
A. ST-CYR, T.G.,

Certifié correct,
O. BOURDON,
RAOUL TOURANGEAU, } *Auditeurs.*

MORTALITÉ

No 82.—ALEXANDRE MAYER, 27 ans, admis dans le Cercle St-Pierre, No 8, le 11 juin 1895, est décédé le 25 juin 99. Cause : *Phtisie*.
Bénéficiaire : Nélida Vallières, épouse. \$1000.

No 83.—FERDINAND PATENAUDE, 40 ans, admis dans le Cercle Mont-Royal, No 2, le 31 juillet 95 est décédé le 5 juillet 99. Cause : *Con-gestion du cerveau*.
Bénéficiaire : Emma Bourdon, épouse. \$1000.

No 84.—P. O. LASALLE, 34 ans, admis dans le Cercle Maisonneuve, No 61, le 21 octobre 94, est décédé le 8 juillet 99. Cause : *Péritonite*.
Bénéficiaire : Alexandrine Bourdon, épouse, \$1000.

Cartes de cercles

N. B.—Le coût de l'insertion d'une carte de cercle est de \$2.00 par année.

No 1—CERCLE ST-JOSEPH, Montréal

Sb.P.G., J. L. Crevier, 104 Coursol, Ste-Cunégonde; Prés., Ernest Lemire, 367 Richmond; V.P., C. U. Ouellette, 196 Quésnel; S. A., O. Bourdon, 201 Versailles; S.F., O. Dallaire, 2679 Notre-Dame; T., A. B. Genaud, 247 Richmond; Md.E., G. E. Larin, 232 St-Antoine; C.O., Oct. Taillefer, 2285 Notre-Dame; I., G. Surprenant, 83 Guy. Réunions, 2e et 4e jeudis, sous-sol église St-Joseph.

No 2—CERCLE MONT-ROYAL, Cité de Ste-Cunégonde

Sb.P.G., H. Alex. Montbriand, 345 Delisle; Prés., J. A. Naud, 330 Delisle; S.A., E. A. Grisé, 198 Richelleu; S.F., S. Legault, 1792 Ste-Catherine; Md.E., J. U. Lalonde, 3156 Notre-Dame. Réunions, 2e et 4e jeudis, 8 hrs p. m., 45 rue Vinet.

No 3—CERCLE BEAUHARNOIS, Beauharnois

Sb.P.G., Alex. Doutre, 213 Aquedu, Montréal; Prés., J. B. Primeau; S.A., J. E. Larichelière; S.F., Osc. Ledue, jr; Md.E., A. T. Côté. Réunions, 2e et 4e lundis, rue Ellis, Beauharnois.

No 4—CERCLE DORVAL, Co. Jacques-Cartier

Sb.P.G., B. Décarv; Prés., D. Rouse; S.A., Rod. Lefsbvre; S.F., R. E. Décarv; Md.E., P. A. Valois (Lachine). Réunions, 1er et 3e mardis, école Dorval.

No 5—CERCLE VILLE-MARIE, Montréal

Sb.P.G. Raoul Tourangeau, 61 Av du Parc, St-Henri; Prés., J. N. Marché, 448a Dorchester; S. A., E. Z. Massicotte, 3109 Notre-Dame, Ste-Cunégonde; S.F., Ed. Sawyer, 383 Seigneurs; Md.E., S. J. Girard, 387 St-Antoine. Réunions, 2e et 4e mardis, Salle Fulford, 92 rue Fulford.

No 6—CERCLE SACRE-COEUR, Montréal

Sb. P. G. S. Beauchamp, 374r Papineau; Prés., J. O. Ricard, 999 Ontario; S.A., A. Jolicoeur, 1088 Ontario; S.F., A. L. Dupont, 275 Wolfe; Md.E., J. A. Lapiere, 200 Plessis. Réunions, 2e et 4e mercredis sous-sol église Sacré-Coeur.

No 7—CERCLE STE-ANNE DE BELLEVUE

Sb.P.G., Am. Chaurat; Prés., Dr H. Valois; S.A., M. C. Bezner; S.F., A. Lamarche; Md.E., L. N. F. Cypriot. Réunions, 3e mercredis, 7½ p. m., salle M. C. Bezner.

No 8—CERCLE ST-PIERRE, Montréal

Sb.P.G., M. Havaré, 233 Ste-Elizabeth; Prés., Méd. Martineau, 1385 Ste-Catherine; S.A., T. Bénard, 15 Ste-Elizabeth; S.F., J. A. Migneault, 97 Roy; Md.E., A. F. Jeannotte, 205 Visitation. Réunions, salle Gareau, 119 Maisonneuve, 2e et 4e mardis.

No 9—CERCLE STE-GENEVIÈVE, Co Jacques-Cartier

Sb.P.G., Ald. Guibault; Prés., J. B. Meloche; S.A., Z. St-Pierre; S.F., T. St-Pierre; Md.E., D. Ladouceur. Réunions, dernier mercredi, à 7 heures p. m., salle de la Fanfare Militaire.

No 10—CERCLE ST-CHARLES, Montréal

Chapelain, l'abbé J. Cabana, 267 Centre; Prés. Hon., Rv. Jos. Bonin, 267 Centre; sb.P.G., Jos. Pepin, 491 du Grand Tronc; Prés., Jos. Lusier, 94a Laprairie; S.A., N. Bellisle, 12 Chateaugay; S.F., Cha. Duquette, 210 Centre; Md.E., L. N. Delorme, 347 Centre. Réunions, 2e et 4e mercredis, salle Nationale, 167 Ropery.

No 11—CERCLE NOTRE-DAME, Montréal.

Sb. P. G., J. E. Noisoux, 2157 Notre-Dame; Prés., Dr G. Demers, 2153 Notre-Dame; S. A., L. E. Simoneau, 355 St-Jacques; S. F., Régis Bélanger, 481 des Seigneurs; Md.E., Dr H. Hervieux, 2252 Notre-Dame. Réunions, 2ème et 4ème mardi du mois, au No 2151 Notre-Dame.

No 12—CERCLE ST-HENRI, Cité de St-Henri

Sb. P. G., Sdv. Létourneau, 1900 St-Jacques; Prés., Ov. Lippé, 204 St-Ferdinand; A. S., J. E. Perrais, 25 Av. du Parc; S. F., P. G. Poirier, 206 St-Ferdinand; Md.E., J. O. A. Archambault, 3597 Norte-Dame. Réunions, 2e et 4e jeudis, haut du Collège St-Henri.

No 13—CERCLE ST-JACQUES, Montréal

Sb. P. G., J. M. E. Raby, 255 Ste-Elizabeth; Prés., L. A. Lavallée, 170 Parc Logan; S. A., Eug. H. Godin, 30 St-Jacques; S. F., J. E. Lafontaine, 187 St-Hubert; Md.E., P. F. Casgrain, 367 St-Denis. Réunions, dernier samedi du mois (après-midi) au No 30 St-Jacques.

No 14—CERCLE ST-ANDRE, Acton Vale, Co. Bagot

Sb. P. G., Victor Lapointe; Prés., L. H. Gaurin; S. A., J. M. Bordua; S. F., J. E. Marcille; Md.E., F. H. Daigneault. Réunions, 1er et 3e dimanches, 7 hrs p. m., Salle Marcille.

No 16—CERCLE ST-MEDARD, Coteau, Co Soulanges

Sb. P. G., Théo. Vernier; Prés., Pierre Doucet; S. A., H. R. Smith; S. F., J. A. Lippé; Md.E., J. C. Prieur. Réunions, 4e dimanche, salle publique.

No 17—CERCLE JOLIETTE, Joliette

Sb. P. G., A. Fontaine; Prés., P. Chevalier; S. A., S. Alf. Lavallée; S. F., J. A. Guibault; Md.E., J. C. Bernard. Réunions, 2e et 4e jeudis, chez M. J. A. Guibault.

No 19—CERCLE STE-ELISABETH, Ste-Elisabeth

Sb. P. G., A. H. Beaulieu; Prés., Aug. Deschênes; S. A., Eug. Gadoury; S. F., Jos. Gadoury; Md.E., J. A. Magnan. Réunions, dernier mardi du mois, Ecole Modèle du Village.

No 20—CERCLE ST-VALIER, Québec

Chapelain, l'abbé A. Gauvreau; Sb. P. G., H. Moisan, 578 St-Valier. Prés., L. T. Poitras, 212 Ste-Hélène; S. A., G. Lajeunesse, 92 Bédard; S. F., F. Blouin, 55 St-Valier; Md.E., J. A. Marcoux, 628 St-Valier. Réunions, 1er et 3e mercredis du mois, Salle Moisan.

No 21—CERCLE LAVAL, Québec

Sb. P. G., Jean Patoiné, 250 St-Joseph; Prés., J. A. Marier, 286 du Roi; S. A., J. A. Bélanger, jr, 32 Scott; S. F., J. Cloutier, 1 St-Simon; Md.E., J. Guérard, 189 Desfossez. Réunions, 2me et dernier dimanche du mois, Salle Patoiné, 250 St-Joseph.

No 22—CERCLE ST-STANISLAS, Co Beauharnois

Sb. P. G., Th. Durrin; Prés., H. Lalonde; S. A., Emery Laberge; S. F. et Md.E., Victor Bourgeau. Assemblées, dernier vendredi, salle Bourgeault.

No 24—NOTRE-DAME DE LA GARDE, I. Perrot, Co Vaudreuil

Sb. P. G., Révd J. M. Duhamel, curé; Prés., A. Lalonde; S. A., W. Pilon; S. F., J. Daoust; Md.E., L. N. F. Cypriot, (Ste-Anne de Bellevue). Réunions, 3e jeudi du mois, offi e du Substitut.

No 25—CERCLE LABROUQUE, Sherbrooke

Sb. P. G., Etienne Charretier; Prés., T. Bélanger; S. A., E. P. Bédard; S. F., Jos. Thibaut; Md.E., P. Pelletier. Réunions, 3e jeudi du mois, à 8 hrs p. m., Salle Murray rue King.

No 26—CERCLE ST-LOUIS DE TERREBONNE

Sb. P. G., P. Foubert; Prés., Aug. Beauvoileil; S. A., E. S. Mathieu; S. F. et Md.E., Ed. Roy. Réunions, 2e et 4e mercredis, à 7 hrs p. m., chez le notaire Mathieu.

No 28—CERCLE ST-MARTIN, St-Martin

Sb. P. G., W. Boucher; Prés., J. L. Allard; S. A., Jos. Brabant; S. F., P. C. Descotes; Md.E., A. E. Lecavatiér. Réunions, 2e et dernier dimanches du mois à 11½ hrs a. m.

No 29—CERCLE HOCHELAGA, Montréal

Sb. P. G., F. Lambert, 90 Désery; Prés. et Md.E., J. H. Garceau, 164 Désery; S. A., W. Desjardins, 27 St-Germain; S. F., C.

Dignard, 31 Hudon. Réunions, 2e et 4e mercredis, Ecole des Frères, rue Désery.

No 31—CERCLE MONTCALM, St-Jacques, Co Montcalm

Sb. P. G., Alex. Melançon; Prés., A. Dugas; S. A., M. Grandger, N. P.; S. F., Dam. Forest; Md.E., E. G. Courteau. Réunions, dernier dimanche après vêpres à la salle publique.

No 32—CERCLE PRINCEVILLE, Stanfold, Co Archabaska

1er Prés. Hon., l'abbé A. Desaulniers, ptre; 2e Prés. Hon., Révd C. F. Baillargeon; Sb. P. G., G. P. Nadeau; Prés., J. A. Beauvilliers; S. A. et S. F., C. A. Gauvreau, M. P.; Md.E., D. P. A. Brassard. Réunions, dernier dimanche du mois, après vêpres, à la salle.

No 33—CERCLE ST-IGNACE, Coteau du Lac, Co Soulanges

Sb. P. G., Nap. St-Amour; Prés., Ludger Séguin; S. A., H. C. St-Amour; S. F., G. A. Dauth; Md.E., Henri Dauth. Réunions, dernier dimanche du mois, Salle publique.

No 34—CERCLE SALABERRY, Valleyfield

Sb. P. G., M. Th. Préfontaine; Prés., Tel. Paquette; S. A., D. A. Daignault; S. F., Henri Lefebvre; Md.E., J. T. A. Gauthier. Réunions, 1er et 3ème mercredi, salle Monette, rue Ste. Cécile.

No 36—CERCLE ST-PAUL, Co Hochelaga

Sb. P. G., A. B. Baron; Prés., Clov. Laporte; S. A., J. C. Dauphinais; S. F., M. Jodoin; Md.E., Wm. Foucault. Réunions, dernier mardi, Salle Daoust.

No 37—CERCLE CONTRECOEUR, Co Verchères

Prés., A. Champagne; S. A., H. Fortin; S. F., L. E. Charron; Md.E., C. C. Tétrault. Réunions, dernier diman he du mois, bureau de M. L. E. Charron.

No 41—CERCLE ST-FELIX, St-Félix de Valois, Co Joliette

Sb. P. G., Prés. et Md.E., G. DesFosiers; S. A., H. Ducharme; S. F., H. Bacon. Réunions, dernier dimanche du mois, chez le Dr DesRosiers.

No 42—CERCLE ST-VINCENT, Montréal

Sb. P. G., L. J. E. Bellefeuille, 192 Fullum; Prés., P. Larivière, 643 Notre-Dame; S. A., H. Paquet, 224 Fullum; S. F., J. E. Lachapelle, 714 Ste-Catherine; Md.E., F. Lefils, 751 Ste-Catherine. Réunions, dernier jeudi, salle St-Martin 57a coin Parthenais et Ste-Catherine.

No 44—CERCLE ST-LOUIS, Montréal

Sb. P. G., L. M. P. Bérard, 80 St-Gabriel; Prés., Jos. Lambert, 665 St-Hubert; S. A., Emile Dumont, 10 Chambord; S. F., J. V. Vaudreuil, 697 Berri; Md.E., G. T. Moreau, 558 St-Denis. Réunions, 1er et 3e mercredis du mois, No 668 Berri.

No 45—CERCLE STE-MARTINE, Co Chateauguy

Prés. Hon., l'abbé R. N. Aubry; Sb. P. G., Ed. McGowan; Prés., Honoré Doutre; S. A., J. O. Michaud; S. F., Arm. McGowan; Md.E., T. A. Demers. Réunions, dernier samedi du mois.

No 46—CERCLE RIGAUD, Co Vaudreuil

Sb. P. G. et S. A., John McMillan; Prés., J. A. Chevrier; S. F., Jules A. Desjardins; Md.E., J. H. Bastien. Réunions, le dernier vendredi du mois au bureau de Jules A. Desjardins.

No 47—CERCLE ST-EPHREM, Co Bagot

Sb. P. G., L. J. Kéroack; Prés., A. Gauthier; S. A., P. Fafard; S. F. et Md.E., J. O. Ledoux. Réunions, le 4e dimanche du mois, salle Labine.

No 49—CERCLE JACQUES-CARTIER, Lachine

Sb. P. G., J. Théo. Leclerc; Prés., Adh. Paré; S. A., Jos. Fournier; S. F., A. E. S. Burnett; Md.E., J. B. Martin. Réunions, 2ème et 4ème mardis, salle Ranson.

No 50—CERCLE ST-GUILLEAUME, Co Yamaska

Sb. P. G., M. Adgémire Béllais; Prés., D. Frigault; S. A., L. A. D. Gauthier; S. F., L. D. T. Vanasse; Md.E., J. B. S. Lamoureux. Réunions: 3e dimanche, à 7 heures du soir, salle Publique.

No 51—CERCLE YAMASKA, Co Yamaska

Sb.P.G. E. Verberge; Prés. Ad. Auclair; S.A., Willie Las-salle; S.F., La. Veronseau, N.P.; Md.E., P. Bergeron. Réunions, le dernier samedi du mois, salle du cercle.

No 53—CERCLE JEANNE D'ARC, Montréal

Sb.P.G., J. H. Hamelin, 228 Av. Létourneur, Maisonneuve; Prés. Ch. Mathieu, 263 Amherst; S.A., J. A. Chatusse, 153 Shaw; S.F., J. E. Pilon, 49a Champlain; Md.E., C. A. Daigle, 96 Visitation. Réunions, 2ième et 4ième mercredis, Salle Dionne, 1342 Ste-Catherine.

No 54—CERCLE ST-JEAN CHRYSOSTOME, Co Chateaugay

Sb.P.G., J. B. Dumouchel; Prés., A. F. Beaudin; S.A., C. Dé-mont; S.F., Tref. Hébert; Md.E., A. J. Toupin. Réunions, dernier jeudi du mois, salle du Conseil

No 58—CERCLE STE-JUSTINE, Comté de Vaudreuil.

Sb.P.G., l'abbé M. O. Dufault; Prés., Zot. Courville; S.A., D. Ménard; S.F., J. St-Denis; Md.E., H. Cholette. Réunions, dernier dimanche du mois, chez M.N. Bédard.

No 59—CERCLE ST-OUTHERT, Co Berthier

Prés. Hon. l'abbé A. Brien, ptre, curé; Sb.P.G., Ad. Lessard; Prés., O. Bourgeault; S.A., Aug. Roberge; S.F., L. P. A. Ro-berge; Md.E., Chs. Desrocy. Réunions, 15 du mois, bureau de T. G. Chenevert.

No 60—CERCLE SOULANGES, Les Cèdres.

Sb.P.G., J. O. Cullillier; Prés., O. Laboursadidre; S.A., Wil. Cullillier; S.F., Jean Tremblay; Md.E., Nod Roberge. Réunions, dernier vendredi du mois, salle de l'Ecole Modèle du village.

No 61—CERCLE MAISONNEUVE, Montréal

Sb.P.G., Nap. Fortin, 22 Reading; Prés., A. Laporte, 967 Sanguinet; S.A., L. P. Fortin, 460 St-Paul; S.F., J. A. Ouimet, 71 Dubord; Md.E., Isid. Laviolette, 71 Champlain. Réunions, les 1er et 3e vendredis, salle St-Pierre, 1079 rue de Montigny (ci-devant Mignonne).

No 63—CERCLE ST-GABRIEL, Co Berthier

Sb.P.G., Tél. Michaud; Prés., Ev. Beausoleil; S.A., H. Cham-pagne; S.F., H. Roch; Md.E., J. E. Lafontaine. Réunions, 4e dimanche du mois, à la Salle Champagne.

No 64—CERCLE NOTRE-DAME DE HULL, Co d'Ottawa

Sb.P.G., H. Charlebois; Prés., P. Th. Desjardins; S.A., Hor. Pitre; S.F., F. P. Sabourin; Md.E., Urgol Archambault. Réunions, 4e vendredi, salle Charron, encoignure rues Pont et Charles.

No 65—ST-FRS-XAVIER, l'Epiphanie, Co l'Assomption

Sb.P.G., et S.F., Téléphore Mercier; Prés., Jos. Lamarche; S.A., Geo. Pelletier; Md.E., I. Ethier. Réunions, deraiar samedi du mois, chez M. Edm. Blanchard,

No 66—CERCLE LAPRAIRIE, Co Laprairie

Sb.P.G., M. l'abbé J. A. Larose; Prés., J. B. Brassard, M.D.; S.A., E. Cardinal; S.F., A. F. Groudi; Md.E., S. A. Loutgin. Réunions, 4e lundi du mois, chez M. Damien Gravel.

No 67—CERCLE ST-HYACINTHE, St-Hyacinthe

Sb.P.G., C. A. Breton; Prés. Emile Ostiguy, M. D.; S.A., W. A. Moreau; S.F., L. A. Breton; Md.E., L. V. Benoit. Réunions, 1er et 3e jeudis, 197 rue Cascades.

No 69—CERCLE ST-GEORGES, Maisonneuve

Sb.P.G. et S.F., A. Beaupré; Prés., J. D. Martineau; S.A., H. A. Gendron; Md.E., P. Lussier. Réunions, 2e jour du mois, salle des Forestiers.

No 71—CERCLE LANORAIE, Co. Berthier.

Sb.P.G., Zéph. Picard; Prés., J. E. Arpin; S.A., Norbert Desrosiers; S.F. et Md.E., P. H. Lavalée. Réunions, 1er lundi du mois, salle de l'Académie.

No 73—CERCLE CHARLEMAGNE, Mile-End.

Sb.P.G., G. L. O. H. Lorrain, 1186 St-Laurent; Prés., Em. Benoit, 130 Boulevard; S.A. et Md.E., Ach. Dagenais, 1405 St-Denis; S.F., Ch. Clément, 187 St-Timothé, Montréal. Réunions, 3e vendredi de chaque mois, salle Municipale du Mile-End.

No 79—CERCLE BOURGET, Montréal

Sb.P.G., I. S. Teasdale, 1374 Ste-Catherine; Prés., T. Char-pentier, 137 Papineau; S.A., Ait. Jacques, 971 St-Denis; S.F., Onés. Dépatie, 101 Mai onneur; Md.E., A. C. Daigle, 96 Visitation. Réunions, 2e et 4e jeudis, salle Gareau, rue Maisonneuve, à 8 hrs p. m.

No 83—CERCLE ST-LAURENT, St-Laurent.

Sb.P.G., P. Cousineau; Prés., A. Jasmín; S.A. H. E. Tru-deau; S.F., Z. Thérien; Md.E., Elius Groulx. Réunions, 4e vendredi du mois, salle publique.

No 97—CERCLE BEAUPORT, Co. Québec.

Sb.P.G., J. E. Bédard; Prés., J. D. Marcoux; S.A., Léon Ter-rien; S.F., E. C. Giroux; Md.E., C. S. Roy.

No 102—CERCLE RICHELIEU, Montréal.

Sb.P.G., Oct. Deloge, 120 St-Martin; Prés., Ed. Mallette, 48 Lamontagne; S.A., Z. St-Jean, 3307 Notre-Dame, St-Henri; S.F., Arth. Gagnon, 6 St-Laurent; Md.E., E. C. Campeau, 2311 Notre-Dame. Réunions, 2e et 4e mercredis, Salle Liggett, 280 Richmond.

No 112—CERCLE DELORIMIER, Co d'Hochelega.

Sb.P.G., Vitalien Villeneuve, 76 av. Dumont; Prés., Léon Désautels, 1449 St-Laurent, Mile End; S.A., G. D. Bourret, 332 Delorimier; S.F., F. C. Laberge, 129b Rachel; Md.E., L. A. Lacombe, 33a Rachel. Réunions, 1er et 3me mercredis, à 8 hrs p. m., 589 Ave Papineau.

No 117—CERCLE ST-AUGUSTE, Ste-Elizabeth, St-Henri.

Sb.P.G., J. H. Marceau, 27 Agnès; Prés., Ad. Bazin, 2001 St-Jacques; S.A., Alb. Marceau, 2304 St-Jacques; S.F., Louis Des-Rosiers, 2352 St-Jacques; Md.E., O. H. Létourneur, coin des rues Beaudoin et Notre-Dame. Réunions, 2me et 4me mardis, No 315, Ste-Elizabeth.

No 118—CERCLE GARNEAU, Montréal.

Sb.P.G., O. Robert, 1622 Notre-Dame; Prés., J. M. Marcotte, 83 St-Jacques; S.A., Geo. Normandin, 30 St-Jacques; S.F., F. X. Dubé, 74 St-Antoine; Md.E., J. M. E. Trudeau, 311 Richmond. Réunions, 3me mercredi du mois, salle Duvernay, rue Vinet, Ste-Cunégonde.

No 123—CERCLE DUVERNAVY, Ste-Cunégonde.

Sb.P.G., Jos. Brisebois, 568 St-Antoine, St-Henri; Prés. et Md.E., Dr H. Campeau, 212 Delois; S.A., W. Fabien, 3170 Notre-Dame; S.F., A. Gougeon, 144 Atwater, St-Henri. Réunions, 1er et 3e vendredis au No 45 rue Vinet.

No 126—CERCLE ST-EDOUARD, Boulev. St-Denis, Montréal.

Sb.P.G., J. A. Riopel, 1858 St-Hubert; Prés., Ls. Boire, 2052 Labelle; S.A., C. B. Lacasse, rue Beaubien; S.F., J. T. Ledoux, 1643 St-André; Md.E., J. D. Vézina, rue Beaubien. Réunions, 2ème et 4ème lundis, chez C. B. Lacasse, rue Beaubien.

No 127—CERCLE OLIER, Montréal

Sb.P.G., Aug. Comte, 1051 Saint-Denis; Prés., J. L. Cha-lifoux, N. Y. Life Bldg; S.A., J. H. Lefebvre, 722 St-Laurent; S.F., J. D. Léger, 627 Dorchester; Md.E., L. A. Gagnier, 1643 Ontario. Réunions, 1er et 3e mercredi, au Monument National.

*Cartes de Visite, Monogrammes,
Armoiries, etc., gravés
et imprimés.*

CHARLES TISON

GRAVEUR

— SUR —

Or, Argent, Cuivre et Acier

1630 NOTRE-DAME

MONTREAL.

*Enseignes en Cuivre,
Sceaux pour Notaires et Sociétés.*

(Membre du Cercle St-Louis.)

N. F. BEDARD

MARCHAND DE FROMAGE A COMMISSION

— ET NEGOCIANT DE —

FOURNITURES POUR FROMAGERIES ET BEURRERIES.

AGENT POUR
LA VENTE DE

{ La célèbre canistre "EMPIRE STATE," à l'usage des Patrons de Beurrieres et Fromageries
L'Excellent Extrait de Pressure et Couleur à Fromage B. d'or.
La "POUDRE PRÉSERVALINE," pour conserver le Lait, le Beurre, le Fromage et les Œufs.

VOUS TROUVEREZ A MON ENTREPOT tous les matériaux nécessaires pour organiser complètement une Fromagerie, avec l'outillage le plus perfectionné.—aussi fonds, couvercles et cercles pour boîtes à fromager, et moulins à main pour confectionner les boîtes.—LE TOUT A DES PRIX MODÉRÉS.

Demandez mon Catalogue illustré et liste des Prix avant que d'acheter ailleurs.

N. F. BEDARD,

BOITE.—BUREAU DE POSTE, 62 } 32 et 34 Rue des Enfants Trouvés, Montréal.
TELEPHONE BELL, 2461.

(Membre fondateur de l'Alliance Nationale.)

LA BANQUE JACQUES-CARTIER

FONDÉE EN 1862 — BUREAU CHEF : MONTREAL.

Capital payé	\$500,000
Surplus	260,000

DIRECTEURS :

Honorable Alph. Desjardins, président.
A. S. Hamelin, vice-président.
Dumont Lavolette, G. N. Ducharme,
L. J. O. Beauchemin

Tancrède Bienvenu, gérant-général.
E. G. Saint-Jean, inspecteur.

SUCCURSALES :

Montréal, (Rue Ontario.)
" (Sainte-Cunégonde.)
" (Saint-Henri.)
" (Saint-Jean-Baptiste.)
Beauharnois, P. Q.
Valleyfield, P. Q.

Québec, (Rue Saint-Jean
" (Saint-Sauveur.)
Ste-Anne de la Pêrade,
Hull,
Fraserville,
Victoriaville,
Edmonton, (Alberta) T.N.O

DEPARTEMENT D'ÉPARGNE—Au Bureau Chef et aux Succursales

CORRESPONDANTS A L'ÉTRANGER :

PARIS, Comptoir National d'Escompte de Paris
Le Crédit Lyonnais
NEW YORK, Bank of America
National Park Bank
Hanover National Bank
Chase National Bank
National Bank of the Republic

LONDRES, Comptoir National d'Escompte de Paris
Le Crédit Lyonnais
Glyn, Mills Currie & Co.
BOSTON, National Bank of the Commonwealth
National Bank of the Republic
Merchants' National Bank
CHICAGO, Bank of Montreal

Emet des crédits commerciaux et des lettres circulaires pour les voyageurs, payables dans toutes les parties du monde.

Collections faites dans toutes les parties du Canada.